

27 novembre 2021

NOUVEAU PROJET SOLARZAC AU CROS (Hérault)

AVIS DE TNE OCCITANIE ENVIRONNEMENT

A l'évidence destiné à alimenter une demande toujours croissante en énergie des métropoles et zones de forte consommation, ce projet s'inscrit dans une logique financière à courte vue.

Ce n'est pas un projet d'intérêt général :

1. il réduirait, sur 200 hectares à vocation agro-pastorale, l'espace vital des espèces et des écosystèmes locaux, dans un site Natura 2000 riche en biodiversité et à l'avifaune remarquable. Or la destruction des milieux naturels, notamment par l'artificialisation des sols et la fragmentation des continuités écologiques, est l'une des premières causes de l'effondrement de la biodiversité.
2. de par son caractère démesuré, il détruirait durablement la qualité des paysages ouverts qui caractérise le Larzac. L'enjeu pour le Larzac est aujourd'hui de contrer la fermeture progressive des milieux, il n'est pas de créer une rupture et une tâche au beau milieu du Causse. Quant à l'agrivoltaïsme invoqué, il s'agit d'une faribole, à laquelle ne croient pas les responsables sérieux, y compris parmi les services de l'Etat imprégnés des valeurs du service public.
3. Il est en opposition formelle avec le principe d'un usage *du territoire représentatif d'une culture et d'une interaction humaine avec son environnement* (critère n°5 ayant permis l'obtention du label Unesco). A ce titre il met en danger les labels Unesco et Grand Site de France - Cirque de Navacelles. L'opérateur ne peut ignorer que par délibération du 22 mars 2019 le Conseil Scientifique de l'Entente Interdépartementale, en charge de la gestion du Bien Unesco Causse et Cévennes, a donné un avis négatif sur tous les projets de cette nature.
4. le Bien Unesco est déjà à énergie positive, comme il sera démontré si d'aventure l'opérateur poursuit sa démarche.

TNE Occitanie Environnement constate ainsi que :

1. ce projet est en total décalage avec les besoins de ce territoire naturel et agropastoral qui appartient au patrimoine de l'humanité.
2. son changement d'échelle (réduction de moitié par rapport au projet de 2019) et le changement du gaz associé (hydrogène à la place de méthane) ne change pas l'équation d'un projet qui n'a strictement rien à faire en ces lieux.

Dès lors, TNE Occitanie Environnement demande à l'opérateur de ne pas poursuivre ce nouveau projet.